

L'orientation **PRADO** (**PR**ogramme d'**A**ccompagnement du retour A **DO**micile) sur ViaTrajectoire est accessible à tous les établissements sanitaires prescripteurs, conventionnés avec la CPAM.

La possibilité de réaliser des demandes PRADO en passant par ViaTrajectoire est activable pour les établissements conventionnés (CPAM). C'est le cas pour les PRADO suivants :

- Volet chirurgie
- Volet insuffisance cardiaque
- Volet broncho pneumopathie chronique obstructive (BPCO)
- Volet Accident Vasculaire Cérébral (AVC)
- Volet personne âgées

Cette fiche pratique vous indique comment créer un dossier d'admission au service PRADO.



Le **volet Orientation** peut être **validé** uniquement par les utilisateurs disposant d'un profil « **Prescripteur Médical** ».

Il peut cependant être **complété** par des utilisateurs ayant un profil « **Equipe soignante** »

1 Créer le dossier



Se référer à la fiche pratique « **Créer un dossier** » (FP_VT_S08).

2 Renseigner l'Orientation

2.1 Sélectionner l'orientation vers PRADO

Où souhaitez-vous orienter votre patient ?

Soins Médicaux et Réadaptation (SMR) ⓘ Les SMR proposent des bilans et des programmes de réadaptation en service polyvalent ou spécialisé, en hospitalisation complète, en hospitalisation de jour et en consultations. 	Hospitalisation A Domicile (HAD) ⓘ L'hospitalisation à domicile (HAD) assure au domicile du patient des soins médicaux complexes et fréquents. Elle peut être polyvalente (socle) ou spécialisée en réadaptation, ante et post partum ou enfant de moins de 3 ans. 
Unités de Soins Palliatifs (USP) ⓘ Les Unités de Soins Palliatifs (USP) sont des structures totalement dédiées à la pratique des soins palliatifs et de l'accompagnement en hospitalisation complète ou de jour. Elles réservent leur capacité d'admission aux situations les plus complexes et/ou les plus difficiles. 	Programme d'Accompagnement du retour à Domicile (PRADO) ⓘ Le Programme d'Accompagnement du retour à Domicile (PRADO) des patients hospitalisés facilite le retour à domicile du patient en planifiant les premiers rendez-vous avec les professionnels de santé qui le suivront en ville. 
Utilisez l'aide à l'orientation ViaTrajectoire vous aide à déterminer l'orientation la plus adaptée, sur la base d'une recherche multicritère liée à la pathologie et aux spécificités de prise en charge du patient. 	

2.2 Répondre au questionnaire d'éligibilité


PRogramme d'Accompagnement du retour à Domicile (PRADO)
Modifier l'orientation

Questionnaire → Environnement → Condition → Objectif → Public → Famille → Sous-famille → Détail →

Orientation définie

1 Le patient est-il bénéficiaire d'une Aide Médicale d'Etat (AME) ? *
☐ Oui ☒ Non

2 Sélectionnez le service PRADO adapté : *
☐ Chirurgie
☐ Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive (BPCO)
☐ Insuffisance Cardiaque (IC)
☐ Accident Vasculaire Cérébral (AVC)
☐ Personnes Agées (GA)

2.3 Renseigner les données attendues sur l'orientation en fonction du PRADO sélectionné

Questionnaire ✓ Environnement ✓ Condition ✓ Objectif ✓ Public ✓ Famille ✓ **Sous-famille →** Détail →

Orientation définie

2.4 Valider l'Orientation sélectionnée

1 ☐ Je certifie avoir obtenu l'accord formel du patient ou de son représentant légal pour l'orientation sélectionnée *

Sauvegarder Valider

2

PASSAGE EN ORIENTATION PRADO


PRADO, le service de retour à domicile après accident vasculaire cérébral
 Votre unité ayant une convention avec un organisme de l'Assurance Maladie (141 - Caen), vous pouvez orienter le patient vers ce service si un retour à domicile accompagné par les professionnels de santé libéraux vous semble pertinent.

Éléments à prendre en compte dans la décision d'orientation du patient vers le service PRADO AVC :
 Le patient est-il bénéficiaire d'une Aide Médicale d'Etat (AME) ? ☐ Oui ☒ Non

AIT ou AVC sans déficience visible (pour ces patients, les objectifs de Prado sont de favoriser la mise en place du traitement des facteurs de risque cardio-neuro-vasculaire et de systématiser le recours à une consultation spécialisée post-AVC).
 Etat médical du patient :

- Patient ne nécessitant pas de rééducation ou de réadaptation spécifique ne pouvant être réalisée qu'en établissement de santé

Critères d'autonomie et contexte social :

- Capacité à comprendre son traitement, attestée par la reformulation des explications données, capacité à comprendre les consignes (absence de troubles du comportement) et à prendre en compte les situations à risque
- Capacité à se déplacer au domicile avec ou sans aide
- Conditions de vie compatibles avec un suivi à domicile

Pour les patients en perte d'autonomie :

- Gestion sécurisée du traitement médicamenteux par un professionnel de santé ou par un aidant
- Présence d'un entourage proche et accessible (membre de la famille, ami ou prestation d'aide à domicile pouvant être mise en place) en capacité de prendre en charge les actes de la vie quotidienne du patient
- Stabilité de l'état de santé de l'aidant

Pour les patients à fort risque de chute, une évaluation du domicile est conseillée.

Revenir sur le choix de l'orientation Rédiger une demande PRADO

3

3 Compléter la fiche de demande PRADO

Les champs marqués d'une * sont obligatoires pour valider le volet. Cliquez sur **Valider** une fois la saisie terminée.

NB : le formulaire s'adapte en fonction du type de PRADO demandé.

- Cliquez sur **Envoyer la demande**

4 Confirmer le retour au domicile

Après acceptation de la demande par la CPAM (Adhésion finale au service PRADO), il sera nécessaire de confirmer le retour au domicile.

5 Le tableau de bord

Dans le tableau de bord, les demandes vers un PRADO sont précisées par le logo



et le suivi de l'avancement du **statut** de la demande est **visible**.